



## COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

# DECISION DU MAIRE 2023-07

### Etagères pour les archives – JPG

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020\_2\_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'acquérir des étagères pour les meubles des archives,

#### DECIDE :

**Article 1 – DE SIGNER** avec l'entreprise JPG dont le siège est à Fosses (95) 63, Grande Rue - Survilliers, un devis pour installer des étagères pour les meubles d'archives communales dont le montant total s'élève à la somme de 554.29€ TTC.

Fait à Saint-Christol, le 09/02/2023.

Le Maire,

Henri BONNEFOY

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué

Elizabeth SIGNORET

